



TRAIT D'UNION SAINT-PIAT ET SES HAMEAUX

N° 54 - Janvier 2002

Bulletin Communal d'Information

E

Décès de notre Collègue Jacques Deberly

Le 24 décembre 2001, Jacques DEBERLY est décédé.

Entré au sein du Conseil municipal en juin 1995, il était depuis cette date le 3^e Adjoint de notre commune.

Homme de conviction, il a toujours œuvré pour le bien-être de son entourage. Ses motivations, ses idées, son écoute, mais surtout, sa gentillesse resteront pour nous les images fortes de sa personnalité. Souriant, il nous transmettait cette convivialité tant appréciée de chacun. Son travail au sein de notre équipe est reconnu de tous. Nous apprécions la qualité de l'homme qui a toujours su mettre ses compétences au service de la collectivité, mais aussi, et surtout sa disponibilité pour chacun d'entre nous.

La tristesse nous a envahis en apprenant cette nouvelle. Je renouvelle ici les condoléances des élus (mais aussi celles des administrés) à son épouse, ses enfants et petits-enfants ; qu'ils sachent que nous partageons leur peine.



D

Le Conseil municipal a réçu un moment délicat rempli de tristesse avec la disparition de notre collègue Jacques DEBERLY. Mais, comme il nous l'a rappelé souvent, la vie continue.

I

En ce début d'année, la « Section de commune de Crognac » a élu son bureau composé de 8 membres. Les élections ont eu lieu le 6 janvier 2002 ; quelques nouveaux font leur apparition, félicitations à tous. Vous découvrirez les noms des représentants de cette section de commune à l'intérieur de ce Trait d'Union.

T

Quelques données financières laissent à penser que le Budget Primitif 2002 sera

établi sans soucis. Les propos que je tenais dans un précédent Trait d'Union se vérifient aujourd'hui. La mise en place des 35 heures, la suppression de la part salariale dans le calcul de la taxe professionnelle ne sont compensées qu'en partie par l'Etat, voire pas du tout.

La Départementalisation des POMPIERS et l'aménagement de leur temps de travail augmentent notre participation au contingent d'environ 40 %. S'il est logique que les pompiers aient à leur disposition de meilleures structures pour intervenir, certaines décisions du législateur n'ont pas été analysées financièrement et de ce fait les collectivités locales devront faire face avec leurs propres moyens financiers.

Nous établirons donc en 2002 un Budget avec des investissements réduits, les charges de fonctionnement seront encore mieux analysées mais les économies seront minces. Malgré ce passage budgétaire délicat, les conseillers sauront faire les choix nécessaires au bon équilibre de notre budget.

Le 6 décembre dernier, la Communauté de communes « des Terrasses et Vallées de Maintenon » a vu le jour. Les neuf communes qui la composent ont délibéré favorablement à sa création. À partir de cette date, il faut désormais travailler à plusieurs, 12 000 habitants sont concernés.

Bonne lecture de ce Trait d'Union
Jean-Pierre Binet

Bonne et heureuse année à chacun d'entre vous.

DOSSIERS

Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon

- Le jeudi 06 décembre 2001, les conseils municipaux des communes de Bouglainval, Chartainvilliers, Houx, Maintenon, Mévoisins, Pierres, Saint-Piat, Soulaires et Vermentonville ont procédé au vote des statuts de la communauté de communes « des Terrasses et Vallées de Maintenon ».

- Une importante décision pour la vie de notre collectivité. Les infrastructures et autres travaux d'intérêt communautaire seront traités au niveau de la communauté. Ce choix va nous donner la possibilité de mettre en œuvre des projets que seuls-nous n'aurions pu faire.

- Notre communauté de communes a choisi les compétences suivantes :

• Développement économique

Axé surtout sur les zones d'activité. Sera considéré comme intérêt communautaire : l'extension des zones d'activité existantes et la création de zones d'activité, ainsi que la gestion et l'entretien de celles-ci.

• Aménagement de l'espace

- mise en place des sites touristiques,
- entretien des cours d'eau,
- créations de restauration de chemins ruraux, circuits de randonnée,
- Association au projet de contournement d'agglomération.

• Mise en place de réserves foncières

- revitaliser les centres-bourgs,
- offrir des logements à loyer modéré publics ou privés.

• Déchets

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés.

• Service à la population

- services aux personnes âgées,
- étude, réalisation et animation de points de rencontre adolescents et familles.



Atelier
de Cartonnages
Publicitaires

Z.A Les Petites Ruelles
28130 Saint-Piat
Tél. : 02 37 32 03 20
Fax : 02 37 32 03 21

Communauté de communes

• Protection de l'environnement

- actions de mise en valeur de l'environnement,
- participation au projet « O.C.A.R.E. » de la Vallée de l'Eure.

• Sports, culture, loisirs

- création et gestion d'équipements sportifs.

- Réuni le 20 décembre 2001 en session ordinaire, le Conseil communautaire a choisi la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) comme mode de financement. Ceci permettra à la Communauté de communes de disposer de ressources suffisantes sans modifier les taxes touchant la population. Seuls les taux de la taxe professionnelles seront progressivement unifiés pour atteindre à terme un taux unique sur le territoire de la Communauté de communes.

LA LISTE DU BUREAU

Président :

Michel BELLANGER, maire de Maintenon

1^e Vice-Président :

Daniel MORIN, maire de Pierres.

2^e Vice-Président :

Michel MERLINEAS, maire de Soulaires

3^e Vice-Président :

Jean-Pierre BINET, maire de Saint-Piat

4^e Vice-Président :

Pascale WATSON, maire de Chartainvilliers

Bureau :

Nicolas MARTIN et Yves ALLIAS (Bouglainval), Claude GUBBERT (Chartainvilliers), Jean-François PICHERY et André BALLET (Houx), Monique BOUZIERE (Maintenon), Christian BELLANGER et Annie LEAL-PERROCHON (Mévoisins), Yves HUSSON (Pierres), Sylvain LAMBERT (Saint-Piat), Claude LAVAUD (Soulaires), Michel CHANTEPIE et Roger LUX (Vermentonville).

Jean-Pierre Binet

Garage
«LE DIONVAL»
Carrosserie - Peinture
Réparations toutes marques
Dépot vente de véhicules d'occasion

15, rue de Dionval
28130 SAINT-PIAT

bureau : 02 37 31 01 07

garage : 02 37 32 45 88

N° SIRET 394 637 789 00014

Au bord
de l'Eure

Café - Crêpes et Patisserie



CAFE - BAR 7/7 JOURS
02 37 32 46 03

SIPAC*

* Syndicat intercommunal pour l'aménagement et le développement du Pays chartrain.

La notion de pays

La loi pour l'Orientation et le Développement du Territoire (1995), renforcée par la loi du 25 juin 1999, confirme la réorganisation des territoires qui se dessine depuis environ une dizaine d'années. Celle-ci se traduit par le développement des structures intercommunales et la création des Pays et Agglomérations.

Les pays constituent un espace géographique homogène formé à partir d'un bassin de vie et d'une identité locale. Ainsi, plus de 100 pays en France font référence au territoire et s'appuient sur la notion de solidarité Ville/Campagne. Le département d'Eure-et-Loir comprend cinq pays (Perche, Dunois, Chartrain, Beauce, Drouais).

Identité du Pays Chartrain

Dans le souci d'un développement durable et d'un aménagement harmonieux du Pays Territoire, 95 communes se sont rassemblées. Elles font partie des cantons de Chartres nord-est, Chartres sud-est, Chartres sud-ouest, Auneau, Mainvilliers, Lucé, Courville-sur-Eure, Illiers-Combray, Maintenon et Nugent-le-Roi, soit une surface de 1 173 km² pour une population de 37 068 habitants en 1999.

Structure et gestion

Le Pays est administré par un comité syndical composé de 103 membres représentant chaque commune. Un Bureau composé de quinze membres propose les orientations pour le développement du pays. Les 95 communes participent au budget de fonctionnement du Syndicat à raison de 0,35 € par habitant et par an.

Rôle et programme du Pays Chartrain

La création des commissions suivantes (industrie, commerce, artisanat - cadre de vie, environnement, agriculture - tourisme, culture loisirs, patrimoine - services à la popula-

tion, équipements sportifs, nouvelles technologies) a permis le cadrage de différentes demandes.

Les projets déposés dans le cadre de ces commissions doivent répondre à des critères précis : l'identification des maîtres d'ouvrage, la nature des investissements à réaliser, leur chiffrage, les plans de financement envisagés, les phases des différentes opérations.

Le Syndicat a donc pour rôle d'organiser et de structurer les divers dossiers qui feront ensuite l'objet d'une demande de subvention auprès de la région.

Dans le cadre de ce programme d'actions, notre commune a constitué un dossier pour la réfection et l'aménagement de trois lavoirs, et un autre concernant la mise en valeur du site mégalithique de Changé. Ceux-ci pourront être transférés à la Communauté de communes pour une harmonisation des actions envisagées.

Pour information, les demandes de subvention pour l'ensemble du Pays Chartrain se chiffrent à 11 155 200 €.

Alain Lebaille
Membre du Bureau du SIPAC

LE PAYS CHARTRAIN



SYNDICATS

Les aléas de la Vallée de l'Eure à l'aval de Chartres

L'Eure

L'Eure est un affluent rive gauche de la Seine dont la confluence se situe en amont de Rouen à Elbeuf. Cette rivière qui prend sa source dans les massifs boisés du Perche à 215 m d'altitude, draine sur 235 km² un bassin versant de faible altitude (pente moyenne environ 1 %). Ses principaux affluents sont la Blaise, l'Avre et l'Iton en rive gauche ; la Voise, la Drouette et la Vesgre en rive droite.

La Vallée

La Vallée de l'Eure, qui dans ce secteur a une largeur de 200 m (amont de St Pres) à 500 m, a été exploitée pour l'extraction de granulat, c'est pourquoi elle présente de nombreux plans d'eau qui ont une influence non seulement sur les nappes mais également sur les écoulements qui peuvent être favorisés ou sur le stockage des crues qui est augmenté.

La succession des formations géologiques : craie blanche à silex, craie marneuse et marnes sablonneuses recouvertes d'argile à silex et de limous fait que l'ensemble est relativement perméable et alimente de nombreuses nappes exploitées, entre autres, pour la région parisienne. Cependant une fois les sols saturés, le ruissellement devient important et c'est alors que les crues se produisent.

Pluviométrie

Sur la région, la pluviométrie est du type océanique avec des épisodes plus marqués sur les collines du Perche. Les mois pluvieux vont de novembre à janvier avec des crues centrées sur janvier compte tenu de l'état de saturation du sol.

Il existe 6 stations de jaugeages réparties sur le lit et quelques stations limnimétriques dont une à Saint-Piat, ces dernières n'étant relevées qu'à l'annonce de crues.

Débit moyen

Le débit de 46 m³/s correspondant à la crue de 1995 et d'une période de retour de 10 ans a été retenu pour la



L'Eure à Saint-Piat. Centre.

surveillance du cours moyen (63 m³/s pour 1996 - crue centennale envisageable : 72 m³/s avec une hypothèse haute de 90 m³/s).

Les crues historiques

Echelle	St Piat	Chartres
1881		2,72 m
1930	106,74	2,65 m
1966	106,97	2,66 m
1973	106,74	2,32 m
1995	106,68	2,30 m

La crue de 1966 peut être considérée comme la plus importante comme d'une partie de la population. Elle sera de référence sécurisante pour l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques. La dernière est celle de 1995, celle de 1999 ayant été aggravée par la tempête et l'accumulation d'arbres, dans différents vannages dont celui de Saint-Piat.

Particularités sur Saint-Piat

La commune comporte de nombreux obstacles à l'écoulement des eaux dont le moulin du Breuil, celui de Dionsay, celui du centre de village qui, précédé par un pont en charge est à l'origine

d'une forte perturbation et celui de l'Orme Hale, de même que des remblais routiers et de mise hors d'eau des habitations. Le bord du lit en amont a été classé en aléa fort (contraint faible à moyen et submersion supérieure à 1 mètre). Sur le hameau de Changué l'aléa est faible (submersion inférieure à 0,5 m) à moyen (0,5 à 1 m).

Une amélioration des écoulements pourrait être apportée en réactivant le bras de décharge et en améliorant le vannage du moulin du centre village (travaux d'autoroutabilisation de la vanne principale financés par le Syndicat intercommunal du Cours Moyen de l'Eure prévus pour fin 2002).

Des études sont actuellement en cours pour des travaux sur la commune de Jouy à savoir : redimensionnement du jet et surtout aménagement du bras de décharge (longueur 1 000 m x 40 de large et 0,50 m de profondeur) pour qu'il soit hydrauliquement productif et qui ne saurait être sans conséquences pour Saint-Piat dont les élus alertés seront préalablement avisés de l'avancement et de la réalisation éventuelle de ces projets par la préfecture.

Henri Laizé
Conseiller municipal
Délégué du SICME



SYNDICATS

Gérons ensemble les déchets verts !

Le problème du ramassage des déchets verts devient de plus en plus préoccupant, pourquoi ?

- Parce que les déchets verts ne sont pas considérés comme des déchets ménagers au regard des textes réglementaires applicables ;
- Parce que leur ramassage jusqu'ici toléré avec celui des déchets ménagers, aboutit à des décharges telles que celle de Flanches, décharges qui devront être fermées en juin 2002 et qui nécessiteront une dépollution coûteuse ;
- Parce que les décharges devenues illégales seront progressivement remplacées par des usines d'incinération géantes du type Ouarville, usines qui ne fonctionnent qu'avec des déchets combustibles en produisant de l'électricité ;
- Parce que dans le processus d'incinération, les déchets verts, les feuilles et les tontes, contiennent 60 % d'eau et ne peuvent être tolérés par l'incinérateur ;
- Enfin, parce que plus nous collectons des déchets verts, moins nous collectons les ordures ménagères et moins nous recevrons les subventions attendues par le Syndicat... et d'autre part le compostage est 2 fois moins coûteux que la décharge et 3 fois moins que l'incinération ;

Alors que faire ?

- Nous devons respecter les nouvelles normes !
- Les solutions de rechange sont :
 - le dépôt en déchèteries ;
 - les bacs d'apport volontaire qui peuvent être déposés en des lieux publics sur les communes qui en font la demande ;
 - les éco-composteurs individuels qui seront distribués par l'intermédiaire des mairies à toute personne qui en fera la demande (un guide du compostage accompagnera chaque éco-composteur) ;
- Par ailleurs, l'hypothèse d'un ramassage spécifique de déchets verts est à l'étude mais son coût apparaît d'ores et déjà rédhibitoire.

En tout état de cause, il faut savoir que :

Des consignes très strictes ont été données aux personnels de ne plus collecter les déchets verts à compter du 1^{er} janvier 2002.

Il ne tient qu'à nous de nous y préparer...

MAÇONNERIE - PLATRERIE
COUVERTURE - CARRELAGE
PIERRE DE TAILLE

Jean-Claude Le Berre

13, rue de la République
28130 CHARTAINVILLIERS

Tél. 02 37 32 34 54



Boucherie
charcuterie
Philippe Maillard

50, rue de la république
28130 St. Piat
Tél. 02 37 32 30 14

**EBENISTERIE
MENUISERIE**

Meubles sur mesure
Agencement - Escalier

SARL J. COGNEAU

15, rue de Dionval - 28130 SAINT PIAT

02 37 32 49 12
Fax. 02 37 32 33 84

Saint-Piat

LOISIRS

PRONENONS-NOUS DANS LES LIVRES

À la bibliothèque de Saint-Piat

Lecture d'histoires pour les enfants de 2 à 7 ans.

- | | |
|---------------------|--------------------------------|
| Mercredi 27 février | <i>Les Pirates</i> |
| Mercredi 20 mars | <i>Le Cochon</i> |
| Mercredi 24 avril | <i>Les moyens de transport</i> |
| Mercredi 22 mai | <i>L'anniversaire</i> |
| Mercredi 12 juin | <i>Les Indiens</i> |

Amicale des élèves anciens élèves Parents d'élèves de Saint-Piat Mévoisins Chartainvilliers

Randonnées Pédestres

- | | |
|------------|--|
| 17 Février | Montreuil - Les 3 vallées |
| 17 Mars | La Bazoche Gouet |
| 7 Avril | Bonneval - St Meur sur Loir |
| 12 Mai | Rueil la Gadelière (Prévoir pique-nique) |
| 9 Juin | Vallée de la Rhône (Prévoir pique-nique) |

Rendez-vous à 9 h 15 devant la salle des fêtes de Saint-Piat
Randonnées entre 10 et 15 km

LE COMITÉ DES FÊTES A DES IDÉES, QUELQUES MOYENS, IL MANQUE DE BRAS. JOIGNEZ-Y LES VOTRES

L'exposition "Mon voisin est un artiste" se tiendra, en principe, sur un week-end courant novembre 2002 à la salle des Fêtes de Saint-Piat. Les personnes désirant exposer leurs œuvres et ayant besoin de renseignements ou désirant réserver un emplacement (gratuit) peuvent prendre contact dès à présent avec M. Laizé au 02 37 32 32 15.

Le Comité des fêtes loue son barmum
(8 m x 5 m - 40/50 personnes)

Saint-Piat et hameaux : 100 €

Extérieurs : 130 €

Renseignements et réservation :
M. Coolen 02 37 32 43 64

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes se tiendra le lundi 4 mars 2002 dans les locaux en annexe de la mairie

Ordre du jour :

- Reorganisation du bureau
- Bilan financier
- Calendrier saison 2002/3
- Questions diverses



Au cas où cette Assemblée viendrait à intéresser aussi peu de monde que les deux années précédentes, le Bureau se réservera la possibilité de se remettre en sommeil comme cela a été le cas au cours des années 90 et ce pour la même raison : manque de bonnes volontés (effectif actuel : 6 personnes dont 1 réellement disponible).

En la personne de M. Jacques DEBERLY soudainement décédé pour Noël, le Comité des Fêtes de Saint-Piat vient de perdre non seulement son trésorier mais aussi et surtout un ami très apprécié. Après l'avoir accompagné vers sa dernière demeure nous ne l'oublierons pas et renouvelons notre soutien à sa famille.



HUBERT
Alain

Maçonnerie - Rénovation
Couverture

24, rue de la République
28130 SAINT-PIAT

Tél. 02 37 32 44 54

MAUREL MOTO

Vente et Réparation - Toutes marques
Route et tout terrain - Accessoires



Yamaha
Peggo
GAS GAS
Montesa

21, rue de la Ferté
28130 MAINTENON
Tél. 02 37 27 66 04
Fax 02 37 27 16 03



Bar des Sports



TABAC ✓ PIÈGE
CHASSE ✓ VIPS
AMORCES ✓ ESCOFS

Tél. 02 37 32 30 04

Fermé le : Dimanche après-midi
Lundi toute la journée

Football



Les membres de l'AS Saint-Piat, se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2002.

Le football cette année, c'est plus de 20 licenciés adultes, qui jouent le dimanche matin dans le championnat UFOLEP d'Eure et Loir.

Classée en milieu de tableau de leur poule, l'équipe est actuellement installée à la 1^{re} place du fair-play.

Merci pour votre accueil lors du passage des traditionnels calendriers du foot et du VTT.

A bientôt sur le stade.

Nous nous assurons tous associés à la peine de la famille de Jacques Delyry adjoint à la mairie de St Piat, disparu fin décembre. Il était notre ami, il aimait le sport, et était un grand soutien pour tous nos sportifs et bénévoles.

Françoise Simonnet
Présidente AS St Piat



Saint-Piat, UFOLEP saison 2001/2002.

Les amis d'Illschwang



2002 est une année fertile en événements pour l'association.

En effet, nous accueillerons en mai 2002 nos amis venus de Bavière pour un week-end de 4 jours : du 9 au 12 mai 2002.

Depuis 14 ans ces rencontres ont lieu entre les deux villages. Par tradition, l'association s'autofinance en organisant au long de l'année des animations : foire à la brocante, soirée nouvel an...

Un grand merci à tous les bénévoles qui au cours de 2001 ont œuvré pour la rencontre de 2002.

Le week-end de l'Ascension sera donc un week-end chargé : accueil, rencontres entre les familles, visite de Paris, inauguration

d'une plaque, match de football, soirée de gala.

Cette année, la Foire à la Brocante aura lieu le Dimanche 23 juin 2002. Vous pouvez dès maintenant vous inscrire par téléphone en laissant vos noms et adresse au 02 37 32 44 26 (avec répondeur).

Notre association rend hommage à Jacques Delyry, disparu récemment, qui était un grand soutien pour nous.

Bonne et heureuse année à tous.

Françoise Simonnet
Présidente Amis Illschwang



Le VTT Saison 2002

Les Garennes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2002, avec de nombreuses balades sur nos chemins et dans nos forêts.

L'année 2002 sera placée sous le signe de nouvelles organisations pour les vététistes et cyclistes de Saint-Piat :

- Avec le 7 avril 2002 l'habituelle randonnée sportive de 15 à 45 kms dans la vallée : la « ronde des Terriers ».
- Avec une nouveauté, le 15 septembre 2002 « la Free-Ride Crédit Agricole », randonnée sportive longue distance de 40 à 80 kms, sur un circuit serpentant parmi les plus beaux coins de la Vallée de l'Eure de Maintenon à Chartres, avec remise de brevet et challenge par équipes, à l'issue des deux randonnées.

Enfin, dernière nouveauté : l'organisation de 4 journées « Découverte et initiation au VTT ».

Ces journées ont pour objet de faire découvrir le VTT sous toutes ces formes aux plus jeunes - de 9 à 14 ans, les samedis après-midi 23 mars, 20 avril, 25 mai et 8 juin 2002.

Renseignements :

Simonnet Morgan 06 16 73 37 43
morgan.simonnet@libertysurf.fr

La « section Compétiteur » aura à son programme cette année :

- En VTT : la coupe inter-régionale, centre/Limousin/Auvergne, le championnat régional, la coupe de France, le challenge 23 Vétaglou, le roc d'Azur, et la transmaurienne.
- sur route : les courses du département et le trophée national des cyclosportives.

Renseignements :

Simonnet Morgan 06 16 73 37 43
morgan.simonnet@libertysurf.fr

Côté communication vous trouverez de nouvelles rubriques sur le site internet www.garennes.fr.st avec la découverte de nos partenaires et de notre village.

A bientôt sur les chemins.

AS Saint-Piat
Section VTT/Cyclisme

Entreprise de Peinture Bernard BRAZY

- > Revêtements > Revêtements murs et sols
- > Vitrière de réparation
- > Double vitrage > Serrage

B.P. 8 - 28130 MEVOISINS

Tél. 02 37 32 41 24
Fax 02 37 32 44 57



Chauffage toutes énergies
Entretien - Ramonage
Plomberie - Zinguerie

82 Rue de la République
28130 SAINT-PIAT
Tél. 02 37 32 31 32
Fax 02 37 32 44 40

MENUISIER Artisan



Menuiseries Extérieures
Traditionnelles et Rénovations
Agencement

15, rue de Dionval - SAINT PIAT
02 37 32 46 25

SETAEL
Imprimerie

Tous vos imprimés

6, rue René-Vivelle - 28100 Chartres
Tél. 02 37 88 11 30 - Fax. 02 37 88 11 26
e-mail : imprimerie@setael.fr



FED

ZA des Petites Ruelles
Rue Jean Moulin
28130 Saint-Piat

Tél. : 02 37 32 62 14
Fax : 02 37 32 61 00

RCB Chartres 377 500 913 (00 0 187)

Sylvia Coiffure

16 Place Sadorge
MAINTENON

Tél. 02 37 23 02 02



*Les Garennes de Saint-Piat
organisent*



LES JOURNÉES “DÉCOUVERTE ET INITIATION AU VTT”

à la base de loisirs de Changé (près de Saint-Piat)

Durant ces journées, les futurs vététistes pourront s'initier
à toutes les disciplines du VTT :
trial, descentes, X Country, maniabilité, jeux, orientation.
Ils seront encadrés par des éducateurs VTT.



Catégories : 9/10 ans Pupille ; 11/12 ans Benjamin ; 13/14 ans Minime

CALENDRIER

**SAMEDI
23 MARS**
de 14 h à 16 h

**SAMEDI
20 AVRIL**
de 14 h à 16 h

**SAMEDI
25 MAI**
de 14 h à 16 h

**SAMEDI
8 JUIN**
de 14 h à 16 h

*Un diplôme sera remis lors de la dernière séance
à ceux qui auront effectués deux séances.*

Pour participer, vous devez avoir : un VTT en bon état, un casque, une tenue de sport, un coupe-vent ou un K-Way, une paire de gants et un certificat médical d'aptitude au VTT (ou une licence FFC, FSGT, UFOLEP).

Renseignements et inscription

M. Liva : 02 37 22 34 98

M. Corbonnois : 02 37 22 99 61
www.garennes.fr.st

Aucune inscription sur place !



Élections à Grogneul

Pour des raisons historiques, le Hameau de Grogneul est propriétaire de terrains. Une section de commune a été créée avec un conseil syndical afin de gérer ces biens. Cette section de commune fonctionne comme une collectivité territoriale et les élections sont organisées au minimum 6 mois après les élections principales.

Le dimanche 6 janvier, les habitants de Grogneul ont voté pour renouveler les représentants de la Section de Commune.

Le Conseil Syndical se compose ainsi :

M. Binet Jean-Pierre, Maire de St Piat, membre de droit
M. Coolen Didier, President
M. Binet Luc, Vice-President
M. Bailleau Michel, Secrétaire

Et de :
Mme de Lambertie Isabelle
Mme Lopez Isabelle
M. Carnis Pascal
M. Horvieu Serge

Didier Coolen
Le Président



Les dernières ruches de la prairie de Grogneul et de Saint-Piat.

Passage de témoin au Syndicat scolaire

Après 3 ans au secrétariat du Syndicat scolaire et du Syndicat des Gymnases, Annick Grall a pris une retraite méritée. Elle part avec le grade de Secrétaire de Mairie (Cadre A).

Son efficacité, son expérience et sa disponibilité ont été des qualités unanimement appréciées des élus, du personnel et des enseignants.

Elle a passé le relais... à sa fille Florence, qu'elle a formée pendant les 6 derniers mois de 2001.

Voilà un poste transmis de mère en fille, et quand on sait qu'Annick Grall est grand-mère d'une petite-fille, il ne faudra peut-être pas chercher très loin une éventuelle remplaçante.

Tous nos vœux pour une longue et heureuse retraite !

Sylvain Lambert
Le Président

Club de la Vallée

Pour cette nouvelle année 2002, le Club de la Vallée vous présente ses meilleurs vœux.

L'année qui vient de s'écouler a été bénéfique pour notre club par ses sorties et ses réunions. Nous avons organisé un après-midi dansant, deux sorties d'une journée, une à Orléans et l'autre à Fontainebleau, une sortie spectacle à Enghien, notre vente annuelle et un concours de belote. Nous avons offert à nos membres deux repas, un au

printemps et l'autre à Noël. Nous invitons toutes les personnes ayant du temps libre à venir nous rejoindre les 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois de 14 h 30 à 18 h dans la joie et la bonne humeur.

Maurice Lesca
Le Président
Pour contact 02 37 32 30 56



Union Locale des Anciens Combattants

Cérémonies du 11 novembre 2001

9 heures 45 - Chartainvilliers

Une messe est célébrée à la mémoire des anciens combattants de la guerre 1914-1918. Les anciens combattants se rendent ensuite au monument aux morts, afin de perpétuer le souvenir. Après le dépôt de gerbe et l'allocution accompagnées de sonneries d'usage, l'assistance observe une minute de silence. La cérémonie se clôture à la salle polyvalente, autour du verre de l'amitié.

10 heures 30 - Mévoisins

Le cortège composé d'un détachement de Sapeurs Pompiers, des drapeaux, de la clique de Mévoisins et des membres du Conseil Municipal, quitte la Mairie pour se rendre au monument aux morts. Après avoir célébré le souvenir des enfants de Mévoisins morts pour la France, la municipalité convie l'assistance au vin d'honneur servi au restaurant de la commune.

11 heures 30 - Saint-Piat

Après s'être rassemblé place Vauvilliers, le cortège se rend au monument aux morts. On procède au dépôt de gerbe. L'allocution est lue par notre président Robert Ducasse. L'assistance est invitée à se rendre place René Quantin afin de planter un arbre en souvenir du retour des prisonniers, des déportés et des S.T.O. La plantation est réalisée par notre président, aidé de quelques enfants. À l'issue de la cérémonie, Monsieur le Maire convie l'assistance autour du vin d'honneur offert par la municipalité.

Les cérémonies du 11 novembre 2001 se concluent par un repas fraternel servi au restaurant de Mévoisins.

Les anciens combattants vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2002, et espèrent vous voir nombreux l'an prochain lors des cérémonies du souvenir.

Le Bureau



Allocution du Président.



Minute de silence au monument aux morts.



Plantation d'un arbre du souvenir.

LES NOUVELLES DU CONSEIL

Achat

Le Conseil Municipal, pour répondre au mieux à l'entretien de notre commune, va faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

35 heures

Raymond Heurtault n'appartient plus au Syndicat des Eaux. Il occupe son temps désormais pour moitié entre le poste d'employé communal et de Garde Champêtre titulaire.

Les 2 autres employés communaux auront un emploi du temps adapté en fonction des saisons : été/hiver.



Un nouvel employé des eaux a été embauché par le Syndicat. Il s'agit de M. JEAN Patrice.

Tarifs salle des Fêtes

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs de location de la salle des Fêtes pour l'année 2002 :

1 - Location pour une soirée privée

durée de 24 heures soit de 06 h à 06 h le lendemain

A - Tarif été

du 01.05 au 30.09 335,39 € (2 200,00 F)

Tarif pour les habitants de la commune 182,94 € (1 200,00 F)

B - Tarif hiver

du 1.10 au 30.04 365,83 € (2 400,00 F)

Tarif pour les habitants de la commune 213,43 € (1 400,00 F)

3 - Location de courte durée dans la journée

- utilisation de la salle 106,71 € (700,00 F)

- supplément cuisine 45,73 € (300,00 F)

- chauffage hiver 30,49 € (200,00 F)

4 - Les arches : Une somme de 182,94 € (1 200,00 F) sera versée au moment de la signature du contrat de location. Cette somme restera acquise à la commune en cas de désistement. Si ce désistement a lieu UN MOIS avant la date fixée, le total est dû.

5 - Montant de la caution :

il est fixé à 457,35 € (3 000,00 F)

**Épicerie
MIHAJLOV**

42, avenue de la République
28130 Saint-Piat

Tél. 02 37 32 37 38

DIMINUTIF



Véronique Lécuyer

**COIFFURE
HOMME - DAME**
Sur rendez-vous

44, rue de la République
28130 SAINT-PIAT

**Au Bon Accueil
Bar Restaurant**

Billard Français

70, rue de la République
28130 SAINT PIAT

02 37 32 30 77

LES NOUVELLES DU CONSEIL

La Passerelle : suite et fin !

Le chantier de la passerelle de Dionval est enfin terminé. Jacques Deberly a beaucoup œuvré et travaillé pour sa réalisation.



La passerelle.



*Passerelle
côté rue des Martels.*



*Passerelle
côté rue
R. Poisson.*

Année 2001

Naissances

ABABSA Bastien Dominique Eric	GELY Léa Solange Émilie
BRULAIRE Laura Océane	MICHAUD Lucie
EXBRAYAT Mathis Titouan	MOREIRA-AFONSO Rose Fleur
FAURE Flavie Gwendys	TRUFFERT Corentin

Mariages

ABDELLI Rachid & LEVILLAIN Sophie Anne-Marie Roselyne	15 septembre 2001
BONNET Sylvain François René & COURGET Isabelle Claudine	25 août 2001
CORBONNOIS Christophe Michel Sylvain & VULLIEZ Aurélie Claire Marie Marguerite	23 juin 2001
DANG VAN SUNG Christophe & CHARTIER Céline Jeannine Françoise	28 juillet 2001
DEBERLY Emmanuel André Guy & VILELA Paola Christine	21 juillet 2001
DOMINOIS Fabien Kurt Marcel & DANIEL Séverine Claude	2 juin 2001
FOURNY Philippe Auguste & GAUTHIER Marie-José	4 août 2001
GILBERT Didier Pierre Michel & VIDAL Nathalie Christine	28 juillet 2001
COUJON Gilles François Gérard & DAVID Nadine Marie-Gabrielle	15 septembre 2001
GRUNY Gérard Robert & DESCHAMPS Martine Alberte Marcelle	22 septembre 2001
HACAULT Thierry François & ROCHERIEUX Véronique Chantal Suzanne	7 juillet 2001
JOLIVET Yannick Alain-Marie & COUMES-GAUCHET Sylvette Maryse Denise	29 septembre 2001
LESEUR Michel Jean Marie Maurice & NODIER Dominique Andrée Paulette	30 juin 2001
MILLIET Eric Guy & CREUZE Sylvie Lucette	30 juin 2001
NOURY Didier Jean Marie Henri & MASSON Claudie Monique Nicole	2 juin 2001

TAXI GENEVIÈVE



TOUTES DISTANCES
TOUS LES JOURS
À TOUTE HEURE
HÔPITAUX - AÉROPORTS

72 rue de la république
28130 SAINT-PIAT
Tél. 02 37 32 36 31

IDÉÉES PAYSAGES

Jérôme TRUFFERT

Aménagement et entretien
d'espaces-verts

3 rue des Dolmens
28130 SAINT-PIAT
Tél./Fax : 02 37 32 40 79

Ets ROY

Chemin N° 15
CHANGÉ
28130 SAINT PIAT

Tél. 02 37 18 57 70
Fax. 02 37 23 02 47

Année 2001

Décès

BAUDOUIN Jean, Pierre Alexandre, Edouard	GOLDSCHILD Pierre Albert
BEAUDRON André	CUTTARD Emmanuel Laurent
BERRIER René, Pierre, Léopold	JOVET Marie Antoinette Hélène veuve BOËR
BERTAUX Alain, Daniel	LIONNE Jean Gilbert
DE BOEVER Germain Joseph, Constant	RIBAULT Raymond Marie Maurice
FERRARI Marie Antoinette Hélène veuve LE PAUTREMAT	

*Très sensible à tous vos témoignages d'amitié et de sympathie
dans la douloureuse épreuve qu'elle traverse,
Madame Deberly vous adresse de tout cœur
ses très sincères remerciements.*

Madame Deberly

Pour
des fêtes
gourmandes



Pour vos cérémonies,
toute une gamme de pièces montées
et entremets personnalisés et originaux

02 37 32 30 42

Conseillers pour les cadeaux d'entreprise

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE**

**Marc
ROBILLARD**

10, bis rue des Martels
28130 SAINT-PIAT

02 37 32 36 12

En bref... En bref...

► BRUITS...

Veuillez à ne pas être l'auteur ou le complice de bruits, tapages ou attroupements injurieux ou nocturnes troubant la tranquillité des habitants (article R.34 - 8^e et R.25 du code pénal = amende de 600 F à 1 300 F).

Vos voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous.



► BRICOLAGE, TRAVAUX...

Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise, avec vos voisins.

Les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche ou les jours fériés, ni pendant les heures de repos (le soir).

► TONDEUSE À GAZON

Votre tondeuse à gazon en marche ne doit pas dépasser « une puissance acoustique » indiquée par les normes (marque d'homologation sur l'appareil au certificat de conformité à l'achat délivré par le vendeur).

Les heures de toute sont réglementées et autorisées :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

Les dimanches et jours fériés uniquement de 10 h à 12 h.

Des contrôles de conformité pourront être effectués à l'initiative des autorités administratives (arrêté du 7 juin 1987 - JO du 11 septembre).



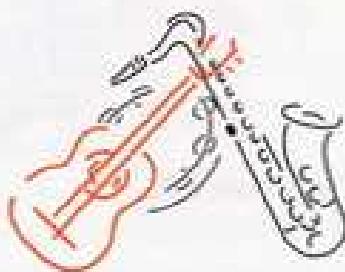
► LES CHIENS

Ne laissez pas vos chiens aboyer de façon intempestive, portant ainsi atteinte à la tranquillité du voisinage (article R. 48-2 du code de la santé publique et R. 25 du code pénal).

Ne transformons pas nos animaux en objets de nuisances.

► INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Les instruments de musique (piano, batterie, flûte, guitare...) sont à utiliser raisonnablement. Mettez-vous à la place de votre voisin qui vous entend faire vos gammes toute la journée.



Respectons le droit d'autrui à la sécurité et à la tranquillité.